

République du Niger
Région de Dosso
Département de Boboye
Commune Rurale de Harikanassou

PROCES VERBAL DE 2^{ème} SESSION du Conseil
Municipal de Harikanassou au titre de l'année 2023

octobre 2023

L'an deux mille-vingt-trois et les 30 et 31 octobre, s'est tenue à HARIKANASSOU la session ordinaire du Conseil Municipal sous la présidence de Monsieur Aboubacar Issoufou Maire, Président du Conseil.

Etaient présents :

Membres élus :

- M. ABOUBACAR Issoufou
- M. ABIBOU IDE Bagouma
- Mme K adidjatou Seydou
- M. Hamadou Adamou
- M. BASSIROU SEYNI
- Mme. FATI KIMBA
- Hassane Moussa
- Hamadou Hassane
- Halimatou Marou
- Mme. Ramatou Koura
- M. Oumarou Daouda

Membres élus ayant donné Mandat :

néant

Membres de droit :

- L'Honorable chef du canton de Kiota-Harikanassou

Étaient absents excusés :

Membre élu

- néant

Membres de droit :

- néant

I Examen et adoption des points inscrits à l'ordre du jour ;

Les conseillers ont examiné le projet d'ordre du jour amendé et adopté ainsi qu'il suit :

- Examen et adoption des points inscrits à l'ordre du jour ;
- Lecture, amendement et adoption du procès-verbal de la session ordinaire des 6, 7 et 8 juin 2023 ;
- Situation de l'exécution du budget 2023 ;
- Examen et adoption du projet de budget 2024 ;
- Validation du contrat de partenariat entre la CR Harikanassou et le Cabinet BECS dans le cadre de la mobilisation des ressources internes ;
- Situation du déroulement de la campagne agro-sylvo-pastorale 2023 ;
- Situation de la rentrée scolaire 2023-2024 ;
- Situation sanitaire dans la commune ;
- Situation de la sécurité des personnes et des biens dans la commune

DIVERS.

II. DES DEBATS SUR LES POINTS INSCRITS A L'ORDRE DU JOUR

2.1. Examen et adoption du Procès-Verbal de la session Des 6, 7 et 8 juin 2023 :

Ce point a consisté à donner lecture du procès-verbal de la session ordinaire précédente. Le Conseil à l'unanimité, a approuvé le procès-verbal après avoir pris en compte quelques amendements proposés par les conseillers.

2..2. Situation de l'exécution du budget 2023

La situation de l'exécution du budget 2023 de la commune rurale de harikanassou à la date du 20 octobre 2023 se présente comme suit :

2.1) les ressources fiscales :

Evaluées à **trente-six millions huit cent vingt-cinq mille (36.825.000)** de francs, les ressources fiscales sont constituées de :

- ✓ La Fiscalité d'Etat concédée à la commune ;
- ✓ Les Impôts et taxes propres à la commune, à commune à statut particulier ou la ville ;
- ✓ Des Taxes Indirectes ;
- ✓ Des Taxes rémunératoires.

Il a été constaté dans les écritures du receveur municipal un recouvrement de **quatre millions neuf cent quarante sept mille quatre cent trente-cinq (4.947.435)** francs correspondant à un taux de réalisation de **13,43 %**. Ce faible taux d'exécution s'explique d'une part par la non maîtrise de ressources fiscale concédé par l'Etat qui relèvent en grande partie des services de l'Etat, et d'autre part du caractère saisonnier des ressources propres à la commune qui sont basées sur le résultat de la campagne hivernale. Il est de notoriété publique que la campagne agricole de l'année 2022 n'a pas répondu à l'attente des producteurs de la commune.

Le phénomène a engendré un exode précoce des populations les personnes assujetties au paiement de ces impôts et taxes. La même contreperformance est observée au niveau des ressources non fiscale.

2.2) ressources non fiscales.

Les ressources non fiscales prévues au budget de l'année 2023 à **dix millions mille deux cent soixante-neuf (10.001.269)** francs sont composées de

- ✓ Produits par nature ;
- ✓ Produits divers ;
- ✓ Ressources exceptionnelles ;
- ✓ Prélèvement sur les fonds de réserve.

A la date du 20 octobre 2023, les recouvrements s'élèvent à **six cent quarante-cinq mille deux cent treize (645.213)** francs représentant un taux de réalisation de **6,45 %**. Ce taux de recouvrement, pour le moins qu'on puisse dire est révélateur de l'état d'indigence de la commune de Harikanassou du fait même de l'inexistence ou de la faiblesse de la matière imposable en ressources non fiscales.

En effet, les activités qui nécessitent la location des matériels appartenant à la commune sont rares malgré la disponibilité d'un tracteur à usage agricole dont les prestations sont très peu sollicitées ou non rémunérées.

La salle de réunion de la municipalité est quelques fois demandée pour tenir des rencontres organisées le plus souvent par des partenaires qui viennent en appui à la commune pour lesquels il est indécent et inapproprié d'exiger le paiement de la location de la salle. Il s'agit de projets, ONG et Associations qui interviennent dans la commune.

Les taxes assises sur l'exploitation des carrières font également partie des ressources non fiscales contenues dans le budget 2023 de la CR de harikanassou. Toutefois, en dépit de l'existence de plusieurs exploitants de carrières de natron, cette taxe n'est perçue par la municipalité. Les raisons sont multiples et malgré les campagnes de sensibilisation, force est de constater une improductivité de la taxe d'exploitation de carrière.

On note également le non-recouvrement de la taxe d'occupation du domaine public de la commune du fait essentiellement de l'inexistence d'opérateurs saisissables.

Ainsi donc, sur des prévisions budgétaires au titre I de **quarante-six millions huit cent vingt-six mille deux cent soixante-neuf (46.826.269)** francs, les réalisations de **cinq millions trois cent vingt-deux mille cent quarante-huit (5.592.648)** soit **11,37 %**. Cette faiblesse de recouvrement des recettes se ressent forcément sur les dépenses de la commune au cours de la période considérée.

2.3) dépenses de fonctionnement (TITRE I)

Les dépenses de fonctionnement supportées par le budget de la commune sont constituées de :

- ✓ Dettes ;
- ✓ Services généraux ;
- ✓ Services de la collectivité ;
- ✓ Services sociaux ;
- ✓ Contributions et subventions ;
- ✓ Approvisionnement des réserves.

2.4 : les dettes de la commune :

Les dettes de la commune de harikanassou sont constituées des charges de condamnations judiciaires estimées à cinq cent milles. Il s'agit d'une provision

dans l'attente du procès qui concerne les propriétaires terriens du village de Kouringuel contre la commune au sujet du lotissement exécuté dans ledit village. Le procès n'ayant pas encore eu lieu, aucun paiement n'a été effectué par conséquent.

2.5 : les services généraux :

Évaluées à **vingt et un millions quatre cent quatre-vingt-quinze mille cinq cent dix neuf (21.495.519)** francs, les dépenses liées aux services généraux de la commune concernent les charges du conseil, du personnel, du fonctionnement de la municipalité ainsi que des charges diverses.

Les écritures comptables à la date du 20 octobre font ressortir des paiements de **cinq millions deux cent douze mille deux cent quarante-huit (5.212.248) francs soit un taux de réalisation de 24,25 %**. Il convient de retenir que sur ce montant dépensé, la somme de **quatre millions cent quarante huit deux cent quarante huit (4.148.248)** a servi à couvrir les charges du **personnel soit 79,59 %**.

2.6 : les services des Collectivités :

Les prévisions budgétaires destinées à prendre en charge les services de la collectivité au cours de l'année 2023 ont été évalués à **un million neuf cent vingt-cinq mille (1.925.000)** sur lesquelles il a été dépensé le montant de **cent cinq mille quatre cent quatre-vingt-douze (105.492)** soit un taux de réalisation de **5,48 %**.

2.7 les services sociaux :

Les appuis aux services sociaux ont bénéficié d'une prévision totale d'**un million six cent trente-trois mille neuf cent vingt-neuf francs (1.633.929)**. A la date du 20 octobre 2023, il a été dépensé le montant de **quatre-vingt-dix mille (90.000)** francs soit un taux de réalisation de **5,51 %**.

2.8 les contributions et subventions :

Sur les **deux cent mille (200.000)** francs prévus au titre des contributions et subventions, aucune dépense n'a été effectuée à la date du 20/10/2023.

2.9 l'approvisionnement des réserves :

Cette catégorie de dépenses a été budgétisée pour un montant de **vingt et un millions soixante onze mille huit cent vingt et un (21.071.821)** francs pour des réalisations nulles à la date du 20/10/2023.

Au total, les dépenses ordinaires du budget 2023 de la commune s'élèvent à **quarante-six huit cent vingt-six mille deux cent soixante-neuf (46.826.269)** francs. Elles ont été exécutées à hauteur de **six millions cinq cent soixante-**

quatorze mille trois cent vingt-quatre (6 574 324) soit un taux de réalisation de 14,03 %.

✓ 2.3 Examen et adoption du projet de budget 2024 :

Le conseil a examiné le projet de budget de l'année 2024 présentés par l'exécutif de la commune structuré comme suit :

2.3.1) les ressources fiscales :

Les ressources fiscales au titre de l'année 2024 sont évaluées à **quarante un millions cent mille (41.100.000) francs** contre **trente-six millions huit cent vingt-cinq mille (36.825.000)** en 2023 soit une augmentation de **deux millions deux cent soixante quinze mille (2.275.000) francs** qui correspond à **5,86 %**. Cette augmentation se justifie par le rendement attendu du contrat de partenariat signé entre la commune et un cabinet spécialisé dans l'identification des impôts et taxes dûs à la collectivité mais qui n'ont jamais été recouverts auparavant ou l'ont été insuffisamment.

Les ressources fiscales sont constituées de :

- ✓ La Fiscalité d'Etat concédée à la commune ;
- ✓ Les Impôts et taxes propres à la commune, à commune à statut particulier ou la ville ;
- ✓ Des Taxes Indirectes ;
- ✓ Des Taxes rémunératoires.

2.3.2) ressources non fiscales.

Les ressources non fiscales prévues au budget de l'année 2024 s'élèvent à **huit millions cinquante mille (8.050.000) francs** contre **dix millions mille deux cent soixante-neuf (10.001.269) francs** en 2023 soit une diminution de **un million neuf cent cinquante un mille deux cent soixante neuf (1.951.269) francs** correspondant à **5,51 %**.

. Il s'agit de

- ✓ Produits par nature ;
- ✓ Produits divers ;
- ✓ Ressources exceptionnelles ;
- ✓ Prélèvement sur les fonds de réserve.

Cette diminution se justifie par le faible taux de recouvrement qui, pour le moins qu'on puisse dire est révélateur de l'état d'indigence de la commune de Harikanassou du fait même de l'inexistence ou de la faiblesse de la matière imposable en ressources non fiscales.

Ainsi donc, les prévisions budgétaires au titre I en 2024 sont de **quarante neuf millions sept cent cinquante mille (49.750.000) francs** contre **quarante-six huit**

cent vingt-six mille deux cent soixante-neuf (46.826.269) francs soit une augmentation de **deux millions neuf cent vingt trois mille sept cent trente un (2923731) francs** soit **6,24 %**.

III) dépenses de fonctionnement (TITRE I)

Les dépenses de fonctionnement supportées par le budget de la commune sont constituées de :

- ✓ **Dettes ;**
- ✓ **Services généraux ;**
- ✓ **Services de la collectivité ;**
- ✓ **Services sociaux ;**
- ✓ **Contributions et subventions ;**
- ✓ **Approvisionnement des réserves.**

3.1 : les dettes de la commune :

Les dettes de la commune de harikanassou sont constituées des charges de condamnations judiciaires estimées à cinq cent milles. Il s'agit d'une provision dans l'attente du procès qui concerne les propriétaires terriens du village de Kouringuel contre la commune au sujet du lotissement exécuté dans ledit village. Le procès n'ayant pas encore eu lieu, aucun paiement n'a été effectué par conséquent. La prévision au titre de l'année 2024 est de quatre cent mille (400.000) francs.

3.2 : les services généraux :

Les charges des services généraux sont valuées à **vingt deux millions cinq cent cinquante deux mille neuf cent trois (22.552.903) francs** en 2024 contre **vingt et un millions quatre cent quatre-vingt-quinze mille cinq cent dix neuf (21.495.519) francs** en 2023 soit une augmentation de **un million cinquante sept mille trois cent quatre vingt quatre (1.057.384) correspondant à 4,92 %**.

les dépenses liées aux services généraux de la commune concernent les charges du conseil, du personnel, du fonctionnement de la municipalité ainsi que des charges diverses.

3.3 : les services des Collectivités :

Tout comme en 2023, les prévisions budgétaires destinées à prendre en charge les services de la collectivité au cours de l'année 2024 ont été évalués à **un million neuf cent vingt-cinq mille (1.925.000)**.

3.4 : les services sociaux :

Les appuis aux services sociaux ont été prévus en 2024 pour un montant **d'un million six cent trente-trois mille neuf cent vingt-neuf francs (1.633.929)**. Il s'agit là d'une reconduction des prévisions de l'année 2023.

3.5 : les contributions et subventions :

Le montant de **deux cent mille (200.000)** francs est prévu au titre des contributions et subventions au titre de l'année 2024 tout comme en 2023.

3.6 l'approvisionnement des réserves :

Cette catégorie de dépenses a été budgétisée pour un montant de vingt trois millions trente huit mille cent soixante huit en 2024 contre **vingt et un millions soixante onze mille huit cent vingt et un (21.071.821)** francs en 2023.

Au total, les dépenses ordinaires du budget 2024 de la commune s'élèvent **quarante neuf millions sept cent cinquante mille (49.750.000)** francs contre **quarante-six huit cent vingt-six mille deux cent soixante-neuf (46.826.269)** francs.

S'agissant du budget d'investissement, il a été arrêté en recettes et en dépenses à la somme de **quatre vingt dix huit millions huit cent quatre vingt sept mille cinq cents (98.887.500)** francs en 2024 contre **quatre-vingt-dix-sept millions cinq cent soixante-onze mille huit cent vingt et un (97 571 821)** francs soit une augmentation **de un million cent trente et un mille trois cent quinze mille six cent soixante dix neuf (1.315.679)** francs correspondant à **1,35 %**

le conseil a adopté le budget par **onze (11)** voix favorables, **zéro (0)** voix contre et **zéros (0)** voix d'abstention, le projet de budget évalué :

- **En Recettes et dépenses du titre I : 49.750.000 fcfa.**
- **En Recettes et dépenses du titre II : 98.887.500 fcfa.**

IV : Plan d'Investissement Annuel (PIA) :

Le conseil a suivi la présentation du **Plan d'Investissement Annuel (PIA)** qui est une déclinaison de la programmation par trimestre des dépenses d'investissement retenues dans le budget auquel il s'attache. Ainsi, les dépenses d'investissement se présentent comme suit par source de financement :

- ✓ **Fonds de la commune..... 22 387 500 fcfa.**

✓ **Ressources extérieures 75.334.750 fcfa.**

le conseil a adopté le PIA par **onze (11)** voix favorables, **zéro (0)** voix contre et **zéros (0)** voix d'abstention.

V: Validation du contrat de partenariat entre la CR Harikanassou et le Cabinet BECS dans le cadre de la mobilisation des ressources internes

Après analyse du faible niveau de mobilisation des ressources de la commune, l'exécutif s'est résolu à trouver une solution à la situation. C'est ainsi qu'il a fait appel au cabinet cité ci-dessus pour envisager un partenariat à travers un contrat rémunéré dont les clauses porte sur :

- l'identification de la matière imposable ;
- Etablissement des avis d'imposition ;
- appui au recouvrement

Le conseil a approuvé la convention par délibération votée à l'unanimité, par onze (11) voix favorables sur les onze (11) conseillers.

VI. Situation socio économique de la commune :

6.1. déroulement de la campagne agricole :

Le conseil a eu droit à un exposé du Chef du District Agricole de Harikanassou sur le déroulement de la Campagne agricole 2023. Il ressort de cet exposé, que la saison des pluies s'est installée dans la commune le 22 mai 2023 avec la 1^{ère} pluie d'une quantité de 37 mm. Il a fallu le 14 juillet 2023 pour bénéficier d'une grosse pluie qui a permis des ressemis consacrant l'installation véritable de la saison dont le cumul pluviométrique donne le resultat suivant : **2023 = 415,6 mm en 29 jours contre 485,9 mm en 2022 en 25 jours**. Les récoltes de mil sont satisfaisants dans l'ensemble tandis que le niébé a donné une production médiocre en 2023. La situation phytosanitaire a été relativement calme sauf dans deux village ayant nécessité des traitements appropriés.

Pour soutenir les producteurs, l'Etat et ses partenaires ont procédé à des distributions gratuites de vivres et ou de ventes à prix modérés qui ont permis aux populations de traverser sereinement la période de soudure et de vaquer à leurs occupations

Le Conseil a été informé que les villages agricoles ont bénéficié d'un appui en semences de la part de l'Etat et de ses partenaires dont la présentation se présente comme suit :

Type de semences	Quantité	Donateur	Bénéficiaires
mil	14 tonnes	PASEC	Pratiquants de la RNA
Mil	15 tonnes	ETAT	Ensemble de la commune
riz	1 tonne	PASEC	Site aménagé de Harikanassou-Daniaré et Zagoré
riz	15 tonnes	ETAT	Tous sites favorables
mil	15 tonnes		DGC
Mais	15 tonnes		DGC

sorgho	10 tonnes		DGC
Mil	12 tonnes	CCA	Semences pluviales
Pesticide	50 litres	Etat	

Enfin, pour permettre à la population de traverser convenablement la période de soudure, la commune de Harikanassou a bénéficié de quatre (4) phases de l'opération dite de vente à prix modéré de mil, sorgho et maïs soit au total cent quatre vingt (180) tonnes. L'opération se poursuivra jusqu'en septembre 2023.

6.2. Elevage

La situation pastorale à l'issue de la campagne hivernale par plusieurs opérations de vaccinations des animaux et de la volaille contre les maladies. On retient les résultats suivant pour la période

- 4000 têtes de volailles vaccinées à base de
- 250 têtes de petit ruminants ;
- 500 têtes de gros ruminants
- 600 têtes de gros ruminants
- 550 têtes de gros ruminants

Le service de l'élevage a conduit également une opération de vente à prix modéré de 50 tonnes de son de blé et la distribution de viande composée de 66 bœufs offerts par l'ONG Islami Relief

6.3 Environnement

La situation de l'environnement de la commune de Harikanassou est caractérisée par :

- faible production du pâturage aérien ;
- tarissement précoce des mares ;
- Baisse de la nappe
- Baisse de la production halieutique ;
- Prédominance de la présence des girafes

Le service de l'environnement fait face à la coupe incontrôlée des espèces ligneuses en particulier des les espaces aménagés grâce au concours des partenaires tels que le PASEC.

Le service de l'environnement a bénéficié du concours de l'ONG dénommé APTF pour la production de 10.000 plants qui ont été plantés sur plusieurs sites de la commune. Il a annoncé au conseil l'installation en cours d'un projet appelé PROSAF dont les interventions permettront une amélioration de l'environnement de la commune.

On note également l'exécution d'une opération de récupération des glacis par la plantation de 4000 pieds de GAO dans le village de Samdé Seydou avec le concours du projet « AVENIR. Les résultats de l'intervention de ce partenaire ont suscité l'intérêt des populations des villages voisins qui ont manifesté le désir de bénéficier des futures opérations sur leur terroir.

6.4 Santé :

Le chef du CSI de Harikanassou a communiqué au conseil la situation d'ensemble de son secteur avec des indicateurs très précis. L'information sanitaire de la commune continue à enregistrer des accouchements à domicile malgré les facilités accordées aux femmes et les multiples campagnes de sensibilisation. Il a également formulé des recommandations à l'endroit du conseil dont :

- L'appui en logistique de la commune pour les sorties sur le terrain afin de poursuivre la sensibilisation des population et la conduite d'activité dont le financement serait compromis par la suspension des aides de PTF .
- La réparation des ambulances du CSI .
- Le recrutement de personnel d'appui (gardien et manœuvres)

6.5 : Education

Situation à la rentrée des classes

Ecoles traditionnelles

- Nombre total d'écoles: 29
- Directeurs d'écoles ayant effectué la rentrée au 15 septembre:20
- Nombre d'écoles ayant effectué la rentrée au 2 Octobre : 29
- Nombre d'écoles où les cours ont déjà commencé :29

Franco Arabe

- 9 Ecoles
- Personnel : 16 enseignants

Effectifs

Désignation	Ecoles	classes		Effectifs d'él	
		Total	paillotes	Total	
Nombre	29	116	32	4598	

Defis

A court terme

- o Tournée de prise de contact de l'Inspecteur au niveau de toutes les écoles
- o Prise de contact avec les structures communautaires de gestion des écoles
- o Animation des mini Caped par les CP pour prendre en charge les difficultés pédagogiques déjà annoncées par les enseignants.

A moyen terme

- Déplacements/mutations inopinés de certains enseignants ;
- La réduction des Abandons massifs: T: 375
- Insuffisance des fournitures scolaires
- La pleine implication des parents dans la gestion des écoles.

besoins

- Appui en carburant
- Appui en consommable informatique
- Appui à la tenue des CAPED et autres formations sur les nouvelles thématiques psychopédagogiques
- Appui pour la réparation de l'imprimante du bureau et du photocopieur

6.6. Centre de Formation au Métier (CFM)

Le centre de formation de Harikanassou mène ses activités normalement et ne rencontre pas de difficultés majeures en ce qui concerne les intrants. Néanmoins, des problèmes subsistent en ce qui concerne l'alimentation en eau et électricité. Ce qui constitue un véritable handicap dans le

développement de certaines filières au niveau de cet établissement. Il y a également la mauvaise fréquentation des élèves dont la plus grande part provient de villages distant de plusieurs kilomètres de Harikanassou.

VII : Situation de la sécurité des personnes et des biens dans la commune.

La sécurité des personnes et des biens dans la commune de Harikanassou est stable comparativement à d'autres localités du Niger. Néanmoins, certaines situations ont retenu l'attention des conseillers qu'il convient de prévenir ou de gérer avec tact et intelligence. Il s'agit entre autres de :

- La libération des champs ;
- L'introduction, la vente et la consommation de la drogue ;
- Le mouvement suspect d'individus non résidents ;
- La circulation à des heures indues d'engins à deux roues.

Toutes ces questions ont fait l'objet de longs débats qui ont permis de dégager des pistes de solutions. L'exécutif a été instruit de les rendre opérationnelles en fonction des moyens en sa possession.

VIII. Divers.

Le conseil a examiné en divers, plusieurs points inscrits. Il s'agit de :

8.1 Contribution de la commune rurale de Harikanassou entrant dans le cadre l'élaboration du memorandum du département du boboye portant sur la marche pour la refondation de la République requise par le CNSP et le gouvernement du Niger :

Le Conseil a été informé du contenu du document élaboré par un comité mis en place au titre de la contribution de la commune de Harikanassou entrant dans le cadre du mémorandum portant sur la marche pour la refondation de la République. Les thématiques suivantes ont été développées à savoir :

- la durée de la transition militaire ;
- les valeurs fondamentales du Conseil National pour la Sauvegarde de la Patrie (CNSP) ;
- les aspirations urgentes de la population de la Commune ;
- les valeurs fondamentales de la République.

8.2 Responsabilisation des conseillers pour la mobilisation des ressources internes et élaboration d'une feuille de route

Conformément à la recommandation du conseil municipal lors de sa session budgétaire tenue du 30 au 31 octobre 2023, les conseillers municipaux de la commune rurale de Harikanassou se sont donnés pour mission de participer pleinement aux efforts de mobilisation des ressources internes de la commune. Cette volonté fait suite aux résultats médiocres des recouvrements constatés à la date du 20 octobre 2023 ressortis lors de la présentation de la situation d'exécution du budget 2023.

- C'est ainsi que les conseillers se sont répartis par zone d'influence tel que présenté dans le tableau ci-dessous, pour mener des campagnes de sensibilisation, de plaidoyer auprès des populations pour l'acquittement de la taxe municipale par tous les imposables portant sur tous les exercices
- Ils ont pris l'engagement d'œuvrer à l'identification de la matière imposable en termes de taxes dans tous les villages de la commune ;
- D'établir en relation avec les chefs des villages, une situation exhaustive des banques céréalères, moulins à grain colporteur et vendeurs ambulants tailleurs, etc.

Tableau de répartition des villages par conseiller :

Numéro	Nom et prénom	Titre	Numéros téléphone	Signature	Observations
1	Aboubacar Issoufou	Conseiller élu	96267171	Coordination générale	
2	M. Abibou IDE Bagouma	Conseiller élu	96677169	Koubi koura Koubi sori Gnaley kouara Niabéré Moulèye Peulh Zagoré	
3	M. Hamadou Adamou	Conseiller élu		Niabéré Bella, Niabéré Kaina Sirignéré	
4	M. Bassirou Seyni	Conseiller élu	96474418	Bogol Hima Bogol Mamar Niabéré Bella Peulh	
5	Mme. Fati Kimba	Conseiller élu	99567560	Niabéré Djambé Kouara, Niabéré Moulèye Kouara	
6	Amadou Hassane	Conseiller élu	96825354	Gamsa Zougou, Gounoubi, Foulanzam, Kouringuel Kaou	
7	Halimatou Marou	Conseiller élu	97321856	Harikanassou Daniaré, Harikanassou peulh	
8	Mme. Ramatou Koura	Conseiller élu	86189907	Fandou, Djadi Fandou Djibo, Wawaré Gorou Kaina	
9	M. Oumarou Daouda	Conseiller élu	96895706	Komaguindi Peulh, Komaguindi zou, Komaguindi Béri	
10	Mme. Kadidjatou Seydou	Conseiller élu	96592271	Samdé Moussa, Samdé Seydou Alfabiré	
11	Hassane Moussa	Conseiller élu	96852828	Kouringuel Mayaki, Oulhal Djerma, Oulhal Peulh Bella kora	
12	Djermakoye Amadou Seyni	Conseiller de droit	96875674	Coordination générale	

8.3 Organisation des conducteurs de motos taxis :

La fonction sociale de cette corporation a amené le conseil à envisager une bonne organisation de ce secteur d'activité pourvoyeur d'emploi des jeunes. Il a été communiqué au conseil qu'une première tentative d'organisation a déjà été mise en œuvre avec des résultats très peu satisfaisant. Après avoir écouté le responsable de l'association des conducteurs de taxi motos, les conseillers ont instruit l'exécutif de poursuivre les efforts d'encadrement jusqu'à la stabilisation du domaine.

L'ordre du jour étant épuisé, le président a levé la séance à 15 h 45 mn.

Le Secrétaire de séance

BOUBACAR SADOU

Le Président du Conseil

ABOUBACAR ISSOUFOU